

Les services d'information juridique des CIDFF

Vecteurs de l'égalité entre
les femmes et les hommes



Connaître ses droits pour les faire valoir

« Nul n'est censé ignorer la loi » : toute personne est présumée connaître la loi, tant pour la respecter que pour faire valoir ses droits :

- Les CIDFF vous proposent une information juridique accessible, confidentielle, individuelle et gratuite ;
- Des juristes diplômé-es et expérimenté-es vous écoutent et vous orientent dans vos démarches ;
- Vous pouvez accéder à une permanence d'information à proximité de chez vous.

Permanences d'information juridique des CIDFF*

Elles sont proposées sur tout le territoire national, en ville, dans les zones rurales, dans les quartiers prioritaires, etc.

Sous quelle forme ?

- Des entretiens individuels ;
- Des permanences téléphoniques ;
- Des visio-conférences.

Dans quels lieux ?

- Les CIDFF et leurs antennes ;
- Les Points Justice ;
- Les tribunaux ;
- Les Maisons de Services au Public (MSAP, Maisons France Services) ;
- Les commissariats de police et gendarmeries ;
- Les mairies ;
- Les centres sociaux.

Pour qui ?

Pour tout public (particuliers et professionnel·les), sans distinction d'âge, de nationalité, de situation administrative ou sociale, de niveau de vie, de lieu d'habitation. En pratique, le public reçu est majoritairement féminin.

Quand ?

À tout moment, pour connaître ses droits et ses devoirs. Avant, pendant, après ou en dehors de toute procédure judiciaire ou administrative.

Une information portant sur **divers domaines du droit**

Droit de la famille :

- PACS, mariage, concubinage;
- Séparation, divorce;
- Mesures concernant les enfants: autorité parentale, pension alimentaire, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement, etc.;
- Filiation;
- Succession.

Violences sexistes et sexuelles :

- Violences commises au sein du couple, au travail, dans l'espace public;
- Harcèlement moral ou sexuel;
- Viol et agressions sexuelles;
- Mutilations sexuelles;
- Prostitution;
- Mariage forcé;
- Cyberviolences.

Discriminations : emploi, logement, santé, etc.

Certains CIDFF proposent également des informations relevant de domaines spécifiques :

Droit des étrangers et droit international privé de la famille :

- Titres de séjour, regroupement familial, nationalité;
- Divorce international, enlèvement international d'enfant, exécution de jugements étrangers, etc.

Droit du travail :

- Contrats de travail, licenciement, démission, congé de maternité, autres congés, harcèlement (moral/sexuel), agissements sexistes, etc.;
- Santé au travail.

Droits liés à la vie quotidienne :

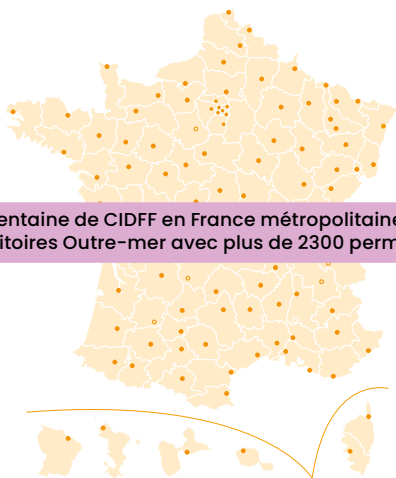
- Logement (bail, copropriété, etc.);
- Consommation (crédits, endettement, contrats, etc.).

Droit des proches aidant·es.

* Les informations délivrées par les juristes des CIDFF ne se substituent en aucun cas aux consultations juridiques délivrées par des professionnel·les du droit (avocates, notaires, etc.) qui sont les seul·es à pouvoir délivrer des conseils juridiques adaptés à votre situation.

Les CIDFF offrent un accompagnement personnalisé en partenariat avec de nombreux professionnel·les pour mettre à disposition des femmes et des familles toute information, notamment dans le domaine familial, social, professionnel, économique, de l'éducation ou de la santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

Ils sont des acteurs majeurs de la politique publique d'information des femmes et exercent une mission d'intérêt général, confiée par l'État, inscrite au sein du Code de l'Action sociale et des familles.



Une centaine de CIDFF en France métropolitaine et dans les territoires Outre-mer avec plus de 2300 permanences.

Pour obtenir des informations personnalisées, contactez le CIDFF le plus proche de chez vous:
fncidff.info



© FNCIDFF - Septembre 2023

Plaquette réalisée par la Fédération nationale des CIDFF
7, rue du Jura, 75013 Paris